



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL DE JURIDICTION COUR D'APPEL D'ORLÉANS

CODE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Ordre du jour

Le conseil de juridiction se déroule à 10h00

en salle SOLOGNE, à la cour d'appel d'Orléans (44 rue de la Bretonnerie)

ORDRE DU JOUR

Propos introductifs de M. Thierry DRACK, premier président de la cour d'appel d'Orléans

Séquence 1 – 10h05 à 10h25

Présentations générales de la réforme

Présentation de la réforme par M. Denis CHAUSSERIE-LAPREE, procureur général près la cour d'appel d'Orléans

Intervention de M. Renaud HOUDAYER, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse

Séquence 2 – 10h25-11h05

Table ronde : Les acteurs de la procédure

Intervention, « table ronde » d'un juge des enfants, d'un parquetier mineur, d'un avocat spécialisé et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Juge des enfants : Mme DIEDERICHS (Juge des enfants à Montargis)

Parquet mineur : M. ROUSSEAU (vice-procureur en charge des mineurs à Tours)

Avocat : Me DEVERGE (avocat référent commission mineur au barreau d'Orléans)

Directrice territoriale de la protection judiciaire du Loiret : Mme EINAUDI

ÉCHANGES AVEC LA SALLE (20 MIN) – 11h05-11h25

Séquence 3 – 11h25-11h40

Nouvelles pratiques éducatives

Le STEMOI (service territorial éducatif en milieu ouvert et insertion) de Blois présente la construction des modules éducatifs et les nouvelles mesures, notamment la mesure éducative unique (MEJ)

Intervention de Mme VADAINÉ directrice du STEMOI de Blois et de M. LEBouc directeur territorial Touraine Berry de la PJJ

ÉCHANGES AVEC LA SALLE (20 minutes)

FIN de la séance à 12h00